



Les Nouvelles de Sibiril

Keleier Sibirill

commune.de.sibiril@wanadoo.fr

LISTE ELECTORALE : INSCRIPTION (ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LEGISLATIVES EN 2017)

Les personnes nouvellement domiciliées à SIBIRIL sont invitées à se présenter en Mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture, avis d'imposition...) afin de s'inscrire sur la liste électorale. De plus, la mairie souhaite être informée des modifications à apporter aux inscriptions sur la liste électorale : modification de nom, changement de domicile...

ETAT CIVIL

Décès :

- BIHAN épouse LE JEUNE Monique, Lieu-dit Le Band, le 17 octobre 2016.
- NÉDÉLEC Marcel, 4 rue de Mieussy, le 19 octobre 2016.

OFFICES RELIGIEUX

4 décembre	Plougoum à 9h30
11 décembre	Santec à 9h30
18 décembre	Sibiril à 9h30
24 décembre	Plougoum à 18h00 Veillée et Messe de la Nativité
25 décembre	Saint Pol de Léon à 11h00 Messe de la Nativité



MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël aura lieu le **10 décembre**, de **14h à 21h** à la **salle Atlantide**.

De nombreuses animations raviront petits et grands dans une ambiance inspirée par la magie de Noël. Exposants en cabanons, artisans d'art et vieux métiers proposeront des objets originaux et des idées de cadeaux de fin d'année à la portée de tous les budgets. Structures gonflables, maquillage... amuseront vos enfants. Les gourmands se laisseront sûrement guider par les délicieuses odeurs de crêpes et de vin chaud. Les visiteurs de ce marché de Noël, dont l'entrée et les animations sont gratuites, trouveront également buvette et restauration tout au long de la soirée. Et le Père Noël fera son apparition vers 16H30 ! Si vous souhaitez exposer, vous pouvez dès à présent vous inscrire en Mairie.

RUGBY

06/11	RC KERNIC LEON / RC PERROSIEN
13/11	RC PONTIVYEN/R C KERNIC LEON

CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le **1^{er} décembre 2016**, les personnes qui sollicitent une nouvelle carte nationale d'identité devront se présenter auprès des mairies équipées du dispositif spécifique : Saint-Pol-de-Léon, Plouescat, Landivisiau ou Morlaix.

FOOTBALL

06/11	Sibiril Olympique 1 / St Thegonnec Es 2	06/11	Sibiril Olympique 2 / Plougoum E.F 2
20/11	Cleder Us 2 / Sibiril Olympique 1	20/11	Guiclan F C 3 / Sibiril Olympique 2
27/11	Sibiril Olympique 1 / Plougoum Cadets 1	27/11	Sibiril Olympique 2 / Carentec Henvic Es 2

RECENSEMENT MILITAIRE

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

J'AI 16 ANS, JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser directement à la Mairie de son domicile avec sa pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

CLUB DETENTE ET LOISIRS

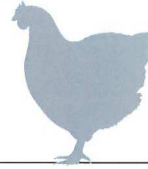
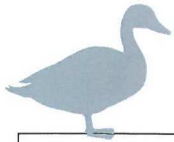
L'assemblée générale du Club se tiendra le jeudi 15 décembre à 11 heures dans la salle du Foyer pour tous. Tous les adhérents même ceux ne fréquentant pas habituellement le club y sont invités de même que les futurs adhérents. Un repas suivra, les inscriptions seront prises jusqu'au 10 décembre au n° 02 98 29 84 36 (Raymonde TRILLOT) ou 02 98 29 81 06 (Jacqueline TANGUY).

Pour rappel, les adhérents du club ont cette année profité d'un voyage à OUESSANT, de 2 séjours l'un en Dordogne en mai puis au mois de septembre à l'Ile de Ré. Pour l'année 2017 sont programmés 2 autres séjours aux mêmes périodes, celui du printemps est déjà complet (Port Barcarès) mais il reste des places pour l'Ile de Ré en septembre. Ces séjours sont effectués avec les adhérents d'autres clubs du secteur et sont très prisés puisqu'en très peu de temps, nous complétons le car. Venez vous renseigner - pour les personnes seules, chambre individuelle sans supplément- Vous pouvez par ailleurs chaque jeudi participer aux jeux de cartes (belote où nous recruterions 2 joueurs supplémentaires pour compléter 1 table - 10 joueurs en ce moment) de dominos et triominos, scrabble, marche de 13h45 à 18h.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

► confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

► exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

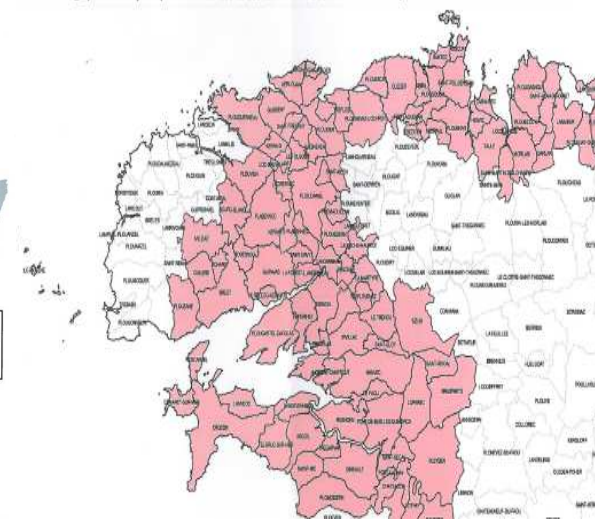
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

! Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Zones écologiques à risques particuliers vis-à-vis de l'infection de l'avifaune par un virus IAHV dans le Finistère



Communes concernées par les zones à risques particuliers

Zones à risques particuliers

URBANISME

Les déclarations de travaux

n'apparaissent pas dans *Les Nouvelles de Sibiril* mais sont consultables en mairie.

Vos articles à faire paraître pour le prochain bulletin doivent nous parvenir impérativement pour le mercredi 22 février 2017 dernier délai. Passé cette date, les articles ne seront pas diffusés.